

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....19 janvier 2015

Présents : M. MADEDDU, A. MASSON, C.MATHIEU, S. SEURAT, JM PIERRET, F. LAMBERT, F. CLAUDON, F. GROSGEORGE, B. MARIATTE, MP RICHARD, P. HOLLARD, M. MICHEL,
Excusés ayant donné procuration : D.WEBER a donné procuration à C.MATHIEU, MH CUNIN a donné procuration à M. MADEDDU,
Excusés : F.MICHALOVITCH
Secrétaire : S. SEURAT

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11/12/2014

1) Attribution de la prime de ravalement de façades :

Voté à l'unanimité

Vu la demande formulée par un habitant de la Commune, le conseil municipal décide l'octroi de la prime de 380 € par ravalement de façades conformément à la délibération du 18 juin 2008.

Arrivée de David WEBER à 19h50

Arrivée de Françoise MICHALOVITCH à 19h55

2) Approbation du rapport définitif de la CLECT pour l'année 2014 :

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve le rapport 2014 qui retrace le montant des charges transférées à la communauté au cours de l'exercice par chaque commune, au regard des compétences effectivement transférées à l'EPCI. Pour cette 1^{ère} année d'existence de la CCSDDV, ce rapport ne vise que les charges transférées par les communes de Saint-Dié-des-Vosges et de Taintrux.

A noter que Taintrux n'est concernée que par la compétence déchets pour laquelle le coût des charges transférées est égal à zéro (recettes égales aux dépenses)

Détail des charges transférées par la ville de Saint-Dié des Vosges :

Charges de tourisme transférées : 132 374 €

Charges du RAM transférées : 11 727 €

Charges du RSP transférées : 18 115 €

TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES : 162 216 € qui sont compensées par la ville de St-Dié des Vosges.

3) Rémunération des vacataires pour les nouvelles activités scolaires (NAP):

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal fixe les indemnités versées aux vacataires diplômés et non diplômés employés pour animer les Nouvelles Activités Périscolaires.

4) Demande de soutien matériel et financier d'une habitante de Saint Léonard pour la pratique sportive de haut niveau en échange de publicité gratuite:

Voté à l'unanimité

Vu la demande formulée par une habitante de la commune exerçant une activité sportive de haut niveau, le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200€.

5) Création d'un City Stade :

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour le projet de création d'un City Stade.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....19 janvier 2015

6) Mise en place de compteurs de sectorisation/budget de l'eau- demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'eau

Voté à l'unanimité

A l'issue de la première phase de l'étude diagnostic du réseau d'eau potable, l'entreprise chargée d'effectuer l'étude précise qu'il faut réaliser des travaux pour garantir la bonne réalisation de la campagne de mesures et pour poursuivre les deux autres phases. Le montant estimatif est de 38990 HT.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau

7) Autorisations spéciales d'absence :

Voté à l'unanimité

Le conseil municipal fixe le régime des autorisations spéciales d'absence liées aux évènements familiaux pour les agents de la collectivité.

Compte rendu des conventions signées dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Convention archives

Monsieur le Maire présente la convention signée pour les travaux relatifs au classement des archives communales avec la société Codexia à Strasbourg (67)

- Convention annuelle d'assistance des contrats d'assurance

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature de la convention annuelle d'assistance des contrats d'assurance signée avec la société Risk Partenaires à Toul (54)

- Convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges

Afin d'assurer un meilleur suivi des situations complexes du travail des agents de la collectivité, une convention est signée avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges.

- Convention de validation du PEDT

Une convention validant pour une période de trois ans le PEDT (Projet Educatif Territorial) est signée.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....
Pour être affiché le 22 janvier 2015 à la porte de la Mairie,
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 22 janvier 2015

Le Maire,
Marc MAEDDU

